

RECRUTE

Pour la saison estivale 2013

**DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES SAISONNIERS**

Affectés dans les CIS ou au SDIS

Conditions de recrutement :

- Etre sapeur-pompier volontaire
- Avoir 18 ans
- Etre titulaire de la FIA SPV complète
- Etre titulaire du permis B

**Profil recherché, qualifications
souhaitées :**

- FDF1- Formation secours routiers
- Chefs d'agrès VSAV (SAP2)
- SAV 2
- Personnels aptes à la conduite VSAV
- Permis PL et COD 1
- Chefs d'équipe et sous-officiers

Les personnels affectés en CIS rempliront l'ensemble des missions dévolues à un centre de secours, côtier ou non, en période estivale, dans un département où l'affluence touristique entraîne un important surcroît d'activité opérationnelle. Ces personnels participeront également à la vie courante du centre de secours.

Les personnels affectés au SDIS rempliront des missions de renforts CODIS, vigies, et diverses missions dans les services.

**Renseignements
au bureau du volontariat :**

02 97 54 56 49
cchassagne@sdis56.fr

Téléchargement du dossier de candidature
sur le site du SDIS 56
www.sdis56.fr

